

Les milices patriotiques sont créées en 1944 à l'initiative du Parti communiste et organisées par le Conseil National de la Résistance (CNR). Ces groupes de citoyens sont appelés à préparer le pays à l'insurrection nationale.

---

Dès août 1943, la direction du Parti communiste français (PCF) réclame l'instauration de milices ouvrières dans les entreprises, les villages et les villes. Le 15 mars 1944, le Conseil national de la Résistance charge les Comités départementaux de la Libération de créer des « milices patriotiques » en accord avec les FFI qui regroupent toutes les structures de la Résistance, y compris les FTP-M.O.I..

La libération de Paris, le 25 août 1944, galvanise les forces combattantes. Davantage que les groupes de FTP, les milices patriotiques (MP) ont vocation à devenir des organisations de masse ouvertes à tous les patriotes. Leur objectif majeur est sans ambiguïté : « participer à l'insurrection nationale contre l'occupant allemand, protéger la vie et les biens des Français « contre la terreur et la provocation [...] ».

La mission prioritaire des FFI est essentielle dans le fonctionnement des « MP » :

« Combattre dès maintenant l'ennemi en harcelant ses troupes ».

Les Juifs sont nombreux au sein des milices patriotiques mais de jeunes Juifs, issus de l'UJJ (Union de la jeunesse Juive), constituent des milices spécifiquement juives avec pour double objectif de récupérer des armes et détruire les panneaux indicateurs qui servent à la circulation des convois militaires allemands. Jean Tancerman, détaché de la zone Sud, encadre militairement la Milice patriotique juive de Paris.

Le fonctionnement des MP, contrôlées principalement par le PCF, pose souvent des problèmes logistiques (pénurie d'armes, manque de responsables et de combattants formés à ce type d'action). Le 28 octobre 1944, le gouvernement provisoire de la République française ordonne, par décret, le désarmement des milices patriotiques. Maurice Thorez, secrétaire général du PCF, préside à leur dissolution sur ordre du Général de Gaulle. Après l'incorporation des FFI dans l'armée régulière, Charles de Gaulle entend affirmer le rétablissement d'un ordre républicain sous son seul commandement.

### Références :

— Rapport d'inspection manuscrit inédit de Cécile Cerf, cadre FTP-M.O.I. au maquis de la « milice patriotique » de Saône et Loire, août 1944.

— AACCE (Amis de la Commission centrale de l'enfance), 2009, *Les Juifs ont résisté en France (1940-1945)*. Témoignage de Robert Endewelt, Éd. AACCE.